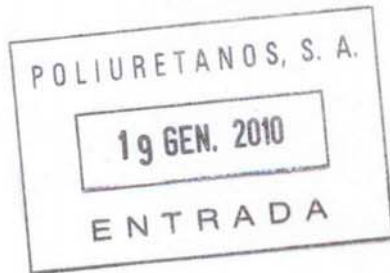


# commission chargée de formuler des avis techniques

sur des procédés, matériaux, éléments ou équipements utilisés dans la construction

N/Ref. : ATNor - 2010025 /LT 13

Champs-sur-Marne, le 15 janvier 2010



POLIURETANOS SA  
Carretera C 65 km 16  
Poligono Industrial El Trust  
ES-17244 CASSA DE LA SELVA GIRONA

A l'attention de Monsieur Xavier GRABULEDA

Monsieur,

Nous faisons suite à notre précédent courrier concernant votre demande de révision de l'avis technique n° 5/07-1923, relative au produit ou procédé "PANEL PIR AK".

Nous avons le plaisir de vous aviser que votre dossier technique est enregistré à dater de ce jour sous le N° 2010025 . Nous attirons votre attention sur l'intérêt de la continuité des périodes de validités entre l'avis technique en cours et le prochain Avis Technique révisé. Afin de faciliter cette continuité, et dans la mesure où cette révision serait formulée avant la fin de validité de l'avis technique en cours, cette dernière serait prolongée jusqu'à l'enregistrement de l'avis technique révisé, dans la limite d'une prolongation de six mois.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter la signataire de la présente, en lui rappelant le numéro cité en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le secrétariat de la Commission

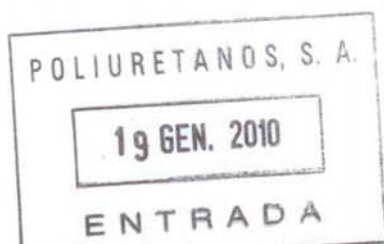
  
Manuela RODRIGUEZ

# commission chargée de formuler des avis techniques

sur des procédés, matériaux, éléments ou équipements utilisés dans la construction

N/Ref. : ATNor - 2010026 /LT 13

Champs-sur-Marne, le 15 janvier 2010



**POLIURETANOS SA**  
Carretera C 65 km 16  
Poligono Industrial El Trust  
ES-17244 CASSA DE LA SELVA GIRONA

A l'attention ~~de Monsieur Xavier GRABULEDA~~

Monsieur,

Nous faisons suite à notre précédent courrier concernant votre demande de révision de l'avis technique n° 5/07-1924, relative au produit ou procédé "PANEL PIR 5C".

Nous avons le plaisir de vous aviser que votre dossier technique est enregistré à dater de ce jour sous le N° 2010026 . Nous attirons votre attention sur l'intérêt de la continuité des périodes de validités entre l'avis technique en cours et le prochain Avis Technique révisé. Afin de faciliter cette continuité, et dans la mesure où cette révision serait formulée avant la fin de validité de l'avis technique en cours, cette dernière serait prolongée jusqu'à l'enregistrement de l'avis technique révisé, dans la limite d'une prolongation de six mois.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter la signataire de la présente, en lui rappelant le numéro cité en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le secrétariat de la Commission

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Manuela RODRIGUEZ".

Manuela RODRIGUEZ